



*Signataire : Julien Nicolet-dit-Félix*

*Date de dépôt : 24 août 2023*

## **Question écrite**

**Pourquoi le DIP souhaite-t-il faciliter l'usage de l'avion dans les sorties scolaires ?**

Dans le courant de l'été, la directive « Sorties scolaires » de la DGESII a été modifiée. Parmi les changements repérés, on peut relever que l'usage de l'avion est grandement facilité puisque :

- la limite de distance (1200 km) figurant dans la directive précédente a disparu ;
- l'autorisation de l'usage de l'avion est désormais accordée par la direction d'établissement, alors qu'il fallait auparavant obtenir une dérogation auprès de la direction générale.

Or, il s'avère que la limitation drastique de l'usage de l'avion répondait à la fois aux manifestations pour le climat, largement animées par les élèves du secondaire II genevois et aux objectifs explicites de l'Etat en matière de sobriété dans les émissions de CO<sub>2</sub>, développés entre autres dans notre plan climat.

Par ailleurs, la limitation à 1200 kilomètres, pour les écoles comme pour l'administration cantonale, figurait explicitement dans la motion 2521 votée le 1<sup>er</sup> mars 2019 par notre Grand Conseil.

C'est pour cela que je souhaite obtenir du Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes :

- ***Dans quels buts a-t-il été décidé de faciliter le recours à l'avion dans le cadre de sorties scolaires et d'ainsi renoncer à prendre en compte certaines invites de la motion 2521 ?***

- *Comment cette décision a-t-elle été discutée ou négociée avec les partenaires habituels du DIP (associations professionnelles, associations d'élèves, associations de parents) ?*
- *Quels critères précis les directions d'établissement devront-elles observer pour accorder ou non l'autorisation de l'usage de l'avion pour une sortie scolaire ? Y aura-t-il une limite du nombre de vols par établissement ?*
- *Comment seront traités les élèves qui manifesteront leur souhait de renoncer à l'avion, pour des raisons de respect de l'environnement et de cohérence avec les objectifs de diminution des émissions de CO<sub>2</sub> que l'Etat s'est lui-même fixés ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.